



Le Maire de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-18 ;

ARRETE :

Article premier : Les conditions générales d'utilisation du service numérique de réinscription pour les élèves des conservatoires de la ville de Paris sont fixées conformément à l'annexe ci-jointe.

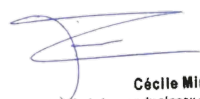
Article 2 : Le présent arrêté sera publié sur le portail des publications administratives de la Ville de Paris.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de Région d'Ile de France, Préfet de Paris.

Fait à Paris, le 21 avril 2026

Pour le Maire de Paris,
et par délégation

p.o Séverine FÉRON
Cheffe du Service des enseignements
artistiques et des pratiques amateurs



Cécile Miné
Cheffe du bureau du réseau des établissements
d'enseignement artistique
Adjointe à la cheffe du service des enseignements
artistiques et pratiques amateurs



Annexe

Les présentes conditions générales d'utilisation définissent les règles applicables au service numérique de demande de réinscription, congé ou transfert pour les élèves des conservatoires municipaux d'arrondissement (CMA) et du Conservatoire à Rayonnement Régional – Ida Rubinstein (CRR) de Paris.

Il s'agit d'un service numérique mis en œuvre par la Ville de Paris contribuant à simplifier les démarches de réinscription des usagers.

En faisant usage du service numérique, l'utilisateur est réputé avoir pris connaissance et accepté l'intégralité des termes et mentions d'avertissement des présentes conditions d'utilisation.

Article 1 : Conditions d'utilisation du service numérique de réinscription

La réinscription se fait uniquement par le biais du service numérique de réinscription, via le compte Mon Paris du candidat majeur ou du responsable légal du candidat mineur.

Chaque candidat déclare avoir pris intégralement connaissance des présentes conditions générales d'utilisation.

L'utilisation du service numérique est soumise à l'acceptation préalable, expresse et sans réserve des présentes conditions générales.

L'Organisateur se réserve le droit de demander, à tout moment, les justificatifs qu'il estime nécessaires à la validation des candidatures (nom, prénoms, adresse, autorisation parentale, etc.).

Toute personne ne remplissant pas les conditions de participation ou refusant d'en justifier, dans un délai de quarante-huit (48) heures à compter de la réception de la demande de communication de justificatifs nécessaires à la validation des candidatures, pourra voir sa candidature rejetée.

Article 2 : Modalités de demande de réinscription sur le service numérique

Article 2.1. Qui est concerné par le service numérique de demande de réinscription ?

Le service numérique de réinscription s'adresse à tous les élèves inscrits dans les conservatoires de la ville de Paris y compris les élèves actuellement en congé, qui remplissent les conditions pour pouvoir se réinscrire.

La réinscription de candidats mineurs est assurée par le ou la responsable légal(e) garant(e) du respect des présentes conditions générales par le candidat.

Une seule demande de réinscription doit être effectuée par élève inscrit.

Article 2.2. À quelle période la demande de réinscription doit être réalisée ?

Du mercredi 6 mai 2026 à 10h au mercredi 27 mai 2026 à 15h, les candidats auront la possibilité de déposer leur candidature sur le service numérique dédié en se connectant au portail Paris Familles <https://familles-portail.paris.fr> ou via la page paris.fr des conservatoires parisiens [Réinscriptions, transferts et congés - Ville de Paris](#). Le service numérique dédié est accessible 24h/24 pendant la période de réinscription sur tous types de supports (ordinateur, tablette, smartphone, etc.).

Après clôture du service de demande de réinscription, aucune demande de réinscription ne peut être acceptée.

Article 2.3 Que se passe-t-il une fois la demande de réinscription effectuée ?

Le dépôt de la demande de réinscription, congé ou transfert ne vaut pas réinscription au conservatoire. Le conservatoire prend ensuite contact avec les usagers afin de confirmer la prise en compte de la demande et procède à la réinscription pédagogique pour les choix des horaires de cours. Les demandes de congé et transfert sont soumises à l'appréciation des directeurs de conservatoire concernés et aux places disponibles.

Article 3 : Charte de bonne conduite et responsabilité des usagers du service numérique

Les usagers s'engagent à se conformer aux lois et règlements en vigueur, à respecter les droits des tiers et les dispositions des présentes conditions générales d'utilisation. A ce titre, chaque usager s'engage à se comporter de façon loyale et notamment à :

- Ne pas modifier ou tenter de modifier le dispositif d'inscription proposé ;
- Ne pas utiliser plusieurs comptes Mon Paris pour une même personne physique ;

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude, entraînera la disqualification immédiate de leur auteur.

Tout contrevenant à l'une ou plusieurs des dispositions des présentes conditions générales d'utilisation sera privé de la possibilité soit d'utiliser le service numérique, soit de valider son inscription auprès du conservatoire.

Article 4 : Décisions et responsabilité de l'Organisateur

L'Organisateur se réserve le droit de suspendre, d'interrompre, d'annuler ou de prolonger, à tout moment, le service ainsi que d'en modifier les conditions, si les circonstances l'exigent, et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée et qu'une quelconque indemnité ne puisse être exigée.

L'Organisateur se réserve la possibilité de prendre souverainement toutes les décisions qu'il estime utiles pour l'application et/ou l'interprétation des présentes conditions générales d'utilisation.

L'Organisateur pourra en informer les usagers du service numérique par tout moyen de son choix.

L'Organisateur se réserve en particulier le droit, s'il y a lieu, d'invalider ou d'annuler tout ou partie du service s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus, sous quelque forme que ce soit, et notamment par la voie électronique.

Dans l'hypothèse d'une fraude, l'Organisateur se réserve en particulier le droit de ne pas attribuer de place et/ou de poursuivre en justice les auteurs.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable des fraudes commises.

L'utilisation du service numérique implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, notamment les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, ni de tout problème lié à la configuration ou à l'utilisation d'un navigateur donné.

L'Organisateur ne garantit ni un fonctionnement sans interruption du site Internet, ni aucune erreur informatique sur ledit site, ni une correction systématique des défauts qui pourraient être constatés.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux usagers, à leurs équipements informatiques et aux données stockées. Dès lors, toute conséquence, directe ou indirecte, pouvant en découler, notamment quant à leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale, ne pourra incomber à l'Organisateur.

La nullité, l'inapplication temporaire ou permanente d'une ou plusieurs dispositions des présentes conditions générales d'utilisation ne vaut aucunement renonciation de l'Organisateur à se prévaloir des autres clauses des conditions générales d'utilisation qui continuent à produire pleinement leurs effets.

Article 5 : Consultation et communication des conditions générales d'utilisation.

Les présentes conditions générales d'utilisation du service numérique de réinscription sont consultables et téléchargeables sur le site Internet de l'Organisateur [Réinscriptions, transferts et congés - Ville de Paris](#). Elles peuvent être modifiées à tout moment par l'Organisateur, sous la forme d'un arrêté modificatif et publiées sur le site Internet de l'Organisateur. L'arrêté modificatif entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout usager sera réputé l'avoir accepté du simple fait de son utilisation du service numérique, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout usager refusant la ou les modifications intervenues sera réputé avoir cessé de participer.

Les présentes conditions générales d'utilisation seront adressées gratuitement dans leur intégralité à toute personne qui en fera la demande à l'Organisateur via le formulaire de contact disponible sur [paris.fr](#) ou en appelant le 3975 numéro d'information unique de la Ville de Paris (coût d'un appel local).

Article 6 : Confidentialité et utilisation des données personnelles

Le traitement automatisé de données à caractère personnel est conforme aux dispositions du règlement européen relatif à la protection des données des personnes physiques (RGPD) et à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée en date du 20 juin 2018.

Dans ce cadre, chacun des usagers concernés dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données nominatives le concernant, qu'il peut exercer en adressant un courrier au Bureau des enseignements artistiques et des pratiques amateurs, service responsable du traitement des données, à l'adresse suivante :

Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris, Service des enseignements artistiques et des pratiques amateurs, 55, rue des Francs-Bourgeois, 75004 Paris

Toute demande doit être signée, accompagnée de la photocopie d'un document officiel d'identité délivré par une administration portant la signature de l'intéressé et préciser l'adresse à laquelle il souhaite recevoir une réponse.

Une réponse sera adressée par l'Organisateur dans un délai de deux (2) mois suivant la réception de la demande.

Article 7 : Litiges

L'interprétation des présentes conditions générales d'utilisation du service numérique est soumise au droit français.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l'interprétation ou l'application des présentes conditions générales d'utilisation.

Pour être prises en compte, les éventuelles réclamations relatives à l'application et à l'interprétation des conditions générales d'utilisation, devront être adressées par écrit, au plus tard dans un délai d'un mois suivant la proclamation des résultats, à l'adresse suivante :

Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris, Service des enseignements artistiques et des pratiques amateurs, 55, rue des Francs-Bourgeois, 75004 Paris

Si ces démarches préalables ne permettent pas de régler un éventuel litige, vous avez la possibilité, pour engager une conciliation, de saisir le Médiateur de la Ville de Paris par courrier : 1 place Baudoyer 75004 Paris ou par internet : [Médiation - Accueil](#) ou en vous rendant à l'une de ses permanences (dates et horaires disponibles sur internet ou en mairie d'arrondissement).

En cas de désaccord persistant portant sur l'application et l'interprétation des présentes conditions générales d'utilisation, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au Tribunal administratif de Paris.